Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_035_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 12 février 2026

Délibération DB-035-2026

Objet : Destination touristique Baie de Saint-Brieuc · Paimpol · Les Caps : convention constitutive du groupement de commandes aménagement des "Portes du Vent"

L'an 2026 le 12 février à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ronan KERDRAON.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Jean-Marc LABBE.

MEMBRES PRESENTS

Ronan KERDRAON, Sylvie GUIGNARD, Hervé GUIHARD, Christine METOIS-LE BRAS, Rémy MOULIN, Blandine CLAESSENS, Pascal PRIDO, Denis HAMAYON, Thibaut GUIGNARD, Jean-Marc LABBE, Thierry SIMELIERE, Gérard LE GALL, Bertrand FAURE, Jean-Paul HAMON, Arnaud BANIEL, David BELLEGUIC, Bruno BEUZIT, Patricia BRIAND-FALLER, Stéphane BRIEND, Marie Jo BROLLY, Paul CHAUVIN, Mickaël COSSON, Morgane CREISMEAS, Bernard CROGUENNEC, Patrice DARCHE, Rachid DYDA, Pascale GALLERNE, Annie GUENNOU, André GUYOT, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Guillaume HAMON, Martine HUBERT, Christian JOLLY, Michel JOUAN, Eliane LALANDEC DAVOINE, Nadia LAPORTE, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Didier LE BUHAN, Yannick LE CAM, Maxime LE CRONC, Michel LE DUAULT, Isabelle LE GALL, Thibaut LE HINGRAT, Hugues LESAGE, Monique LUCAS, Laurence MAHE, Catherine MARCHESIN, Gérard MEROT, Olivier MEROT, Nicolas NGUYEN, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Christine ORAIN-GROVALET, Michel PETRA, Philippe PIERRE, Maryline PREVOST, Christian RANNO, Roland RAOULT, Alain RAULT, Catherine RIVIERE, Valérie ROOS, Marcel SERANDOUR, Annie SIMON, Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL, Thierry STIEFVATER

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Vincent ALLENO pouvoir à Nicole OGER, Loïc RAOULT pouvoir à Hugues LESAGE, Cigdem AKTAS pouvoir à Yannick LE CAM, Joël BATARD pouvoir à Sylvie GUIGNARD, Brigitte DEMEURANT COSTARD pouvoir à Arnaud BANIEL, Stéphane FAVRAIS pouvoir à Thibaut LE HINGRAT, Damien GASPAILLARD pouvoir à Pascale GALLERNE, Claudine HATREL--GUILLOU pouvoir à Patricia BRIAND-FALLER, Françoise HURSON pouvoir à Catherine RIVIERE, Stéphane L'HER pouvoir à Thierry STIEFVATER, Maryse PINEL pouvoir à Thibaut GUIGNARD, Corentin POILBOUT pouvoir à Valérie ROOS,

MEMBRES ABSENTS

Laure MITNIK

Nombre de conseillers en exercice : 80
Nombre de présents : 67
Nombre de votants : 79

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_035_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 12 février 2026

Délibération DB-035-2026

Rapporteur : Monsieur Denis HAMAYON

Objet : Destination touristique Baie de Saint-Brieuc · Paimpol · Les Caps : convention constitutive du groupement de commandes aménagement des "Portes du Vent"

EXPOSE DES MOTIFS

Un parc éolien offshore s'est installé en baie de Saint-Brieuc. C'est le premier de Bretagne. Lauréate en avril 2012 de l'appel d'offres, Ailes Marines, société détenue à 100% par l'énergéticien Iberdrola, est en charge du développement, de la construction et de l'exploitation. Ce parc est constitué de 62 éoliennes de 8 Mégawatts, d'une hauteur unitaire de 207 m et pour une puissance totale de 496 Mégawatts. La phase d'exploitation a débuté en 2024 après la mise en service de l'ensemble des éoliennes.

La présence de ce parc suscite un vif intérêt et des questionnements auprès des habitants et des touristes (fonctionnement, impacts sur l'environnement, etc.). Ce site industriel de production énergétique représente également une opportunité pour développer un discours scientifique, pédagogique, sociétal et environnemental sur la transition énergétique bretonne et française. Afin de s'approprier ce parc, d'en comprendre les enjeux et de s'appuyer sur cette évolution du paysage, la destination Baie de Saint-Brieuc · Paimpol · Les Caps a souhaité transformer ces interrogations en opportunité de développement touristique.

Un axe qui s'intitule « Les Géants de la Baie » est inscrit dans la stratégie 2023-2025 de la Destination, désormais prorogée d'un an. Les investissements bénéficieront à la fois d'une subvention régionale via le contrat de Destination 2023-2025 prorogé d'un an et d'un soutien financier d'Iberdrola au travers du programme IBReizh dont la convention a été signée le 12 décembre 2024.

L'une des actions opérationnelles de cet axe est l'aménagement de 4 espaces pédagogiques et ludiques qui s'appelleront les « Portes du Vent ». Une étude préalable comprenant l'analyse des coûts liés au fonctionnement et à l'investissement, ainsi que la mise au point de la muséographie sont réalisées depuis mars 2025 par les agences Maîtres du Rêve et Ubiscène.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_035_2026-DE

DELIBERATION

VU le code général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération DB-290-2023 en date du 14 décembre 2023 actant le plan d'action de la destination Baie de Saint-Brieuc · Paimpol · Les Caps et autorisant le président ou son représentant à signer le contrat de développement touristique 2023-2025 avec la Région Bretagne ;

VU la délibération DB-174-2025 en date du 25 septembre 2025 prorogeant d'un an le contrat de développement touristique avec la Région Bretagne ;

VU la délibération DB-160-2024 en date du 27 juin 2024 autorisant le président ou son représentant à signer la convention de mandat avec Iberdrola (Ailes Marines) dans le cadre du programme IBReizh, dont l'annexe 1 indique la réalisation d'une étude sur les "Portes du Vent" ;

VU la décision 033-2025 portant sur l'attribution du marché 2024-071 de l'étude préalable portant sur la création de 4 espaces pédagogiques axés sur le parc éolien offshore et les énergies renouvelables appelés "Portes du Vent" ;

VU le compte-rendu de la conférence de l'entente en date du 10 septembre 2025 validant la formalisation d'un groupement de commandes entre Guingamp-Paimpol Agglomération, Leff Armor Communauté, Saint-Brieuc Armor Agglomération et Lamballe Terre et Mer, dans le but de sélectionner un prestataire commun pour la réalisation et l'aménagement des 4 "Portes du Vent" ;

VU l'avis de la Commission politiques économiques en date du 27 novembre 2025 ;

Le Bureau statutaire saisi le 29 janvier 2026.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commande liant les 4 EPCI membres de l'entente régissant la destination Baie de Saint-Brieuc · Paimpol · Les Caps.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention et tout avenant à cette convention.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_035_2026-DE

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L.5211-3, L.2121-25 et L.2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération et transmise à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Présents : 67	Pouvoirs : 12	Total : 79	Exprimés : 79
Voix Pour : 77	Voix Contre : 0	Abstention : 2	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 12 février 2026

Le secrétaire de séance

Jean-Marc LABBE

Président,

Ronan KERDRAON